

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 9 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clémens, M. DAGORY Laurent, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. OHEIX Hervé, M. WEINLAND Robert, Mme CHAPEL Clarisse, M. RIOLLET Vincent, M. CHIALVO Michel.

Absents excusés,

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 12 juillet 2022 est faite et approuvée à l'unanimité

Projet de schéma de mutualisation - avis

Monsieur le Maire présente le rapport de projet de schéma de mutualisation dressé par la communauté de communes Vexin Val de Seine.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce dernier prévoit notamment l'impact de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Pour : 11
- Contre: 0
- Abstention: 0

- donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation.

Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-59;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment l'article L132-13;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vexin Val de Seine;

Vu la délibération n° 2022-68 de la Communauté de communes proposant la création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD);

Considérant que conformément à l'article L5211-59 du CGCT les communes ont trois mois pour statuer sur cette proposition;

le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Pour : 11
- Contre: 0
- Abstention: 0

- approuve la création d'un CISPDP proposé par le Conseil communautaire,
- autorise le Président de la communauté de communes à présider ce conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Taxe d'Aménagement - fixation du taux

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement;

Vu l'article L.3311-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivant du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie

préventive,

Vu le décret n° 20221-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L.331-15 du code de l'urbanisme,

le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Pour : 11
- Contre: 0
- Abstention: 0

décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1% sur le territoire de la commune,

charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Eclairage public

Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin afin de contribuer à l'effort visant à faire des économies d'énergie et à diminuer l'impact lumineux sur la faune et la flore.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Pour : 11
- Contre: 0
- Abstention: 0

décide d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin à partir du 1er octobre 2022.

Points sur les travaux

* église : Notre architecte monsieur LE COEUR attend la réponse à son courrier adressé à la DRAC demandant des explications sur leur position vis à vis du dossier qu'il estime incomplet.

* contrat rural : élaboration du dossier du contrat rural avec 5 projets:

- réaménagement du cimetière et des ses abords (création du parking et réfection du petit parking du cimetière);
- réfection de voirie (venelle du tennis, sente de l'abreuvoir) et création d'un trottoir à l'entrée de village;
- création d'un abri pédagogique dans le verger communal pédagogique et accès handicapé;
- changement des fenêtres de la mairie et du logement situé au-dessus de celle-ci;
- nouvelle cuve incendie située au foyer rural.

Ce travail se fait en collaboration avec le Département et la Région. On attend les derniers devis afin que le chiffrage soit exact. Ce projet, une fois finalisé, devra être soumis à l'avis de la DGFIP pour son

financement, à l'ABF, au PNR et l'intercommunalité pour leur avis. Le conseil municipal devra approuver par délibération le projet et la demande des subventions par biais du contrat rural.

* Poubelle église: elle sera placée de l'autre côté du contrefort du mur ou vient d'être installée la borne fontaine.

* Logement mairie côté cour: les travaux commenceront avant le 15 octobre.

Point sur la DGF

Monsieur le Maire présente les derniers chiffres de la DGF versée à la commune. Cette dotation est en baisse, du en partie à la faible évolution de la population.

M. Vandeputte propose des pistes de réflexion quand aux solutions à étudier afin de freiner la baisse de cette dotation.

Points sur les commissions de la CCVVS

- Commission culture : prochaine réunion le 19 octobre : point sur le projet Art territoire qui se déroule en ce moment.

- Commission sécurité : prochaine réunion le 21 septembre: présentation des chiffres de la délinquance sur notre territoire et étude des implantations des caméras après proposition dans chaque commune.

- Commission GEMAPI : prochaine réunion le 28 septembre.

Points sur les syndicats de la commune

- Syndicat SIGEL: les effectifs à la rentrée sont de 57 élèves répartis en 3 classes. Seule Mme HEMMERYCKX, la directrice, reste en poste. A la rentrée, des remplaçants ont été nommés pour la 1ère période dans les 2 autres classes. Mme Kubler, l'ATSEM affectée en classe maternelle depuis quelques années, a demandé une mise en disponibilité pour un an. Elle est remplacée par Mme Célie POPLIMONT.

- Syndicat de l'eau: l'appel d'offre a été lancé pour le changement du filtre à nitrates. Le coût des travaux est estimé à 200 000 euros et le coût de l'entretien annuel à 40 000 euros. Les travaux et les études sont subventionnés à 40%. Une augmentation du prix de l'eau de 0.24€ le m³ est prévue pour 2023.

L'opération du changement de filtre est prévue pour le 1er trimestre 2023.

Points divers

- Borne électrique: une étude sera menée pour poser une borne électrique sur le parking du foyer rural voir aussi au parking du cimetière.

- Cantonnier: son contrat venant à échéance, il n'a pas été renouvelé. Des sociétés prendront le relais dans les travaux d'entretien du village tels que la tonte, la taille, l'élagage, le balayage, etc.

- Carte de vœux : penser à choisir une photo pour la carte.

- Point sur le service Transdev : il existe toujours un dysfonctionnement dans le service des cars. Il n'y a plus de secrétariat au site de Magny-en-Vexin pour déposer les demandes de cartes.

- Foire à tout: elle se déroulera le dimanche 11 septembre.

- Monsieur le maire rappelle la réunion du 19 septembre concernant la vidéo-protection en présence du bureau d'étude et du Conseiller Départemental.

Prochain conseil municipal le 28 octobre 2022 à 19h30.

séance levée à 22h06

Le Maire

Philippe VANDEPUTTE

CHAPEL Clarisse	
CHIALVO Michel	
DAGORY Laurent	
DE SAINT RIQUIER Mylène	
DI FRANCESCO Josette	
JOLIVET Martine	
OHEIX Hervé	
RIOLLET Vincent	
Von DUNGERN Clémens	
WEINLAND Robert	